

sera porté pendant trois ans : l'habillement sera fait du chanvre le plus grossier et sans que les bords soient cousus.

Le deuil, pour les autres parents au premier degré, sera de trois ou de cinq mois : l'habillement sera fait d'un chanvre de moyenne grosseur, et bordé.

Pour les parents au second degré, le deuil sera porté pendant neuf mois : l'habillement sera fait de toile grossière.

Pour les parents au troisième degré, le deuil sera de cinq mois : l'habillement sera fait d'une toile de moyenne finesse.

Pour les parents au quatrième degré, le deuil durera trois mois et l'habillement sera fait d'une toile de moyenne grosseur.

Le deuil est porté pendant trois ans pleins :

Par un fils, pour son père ou sa mère;

Par une fille, pour son père et sa mère, lorsqu'elle vit sous le même toit, quoiqu'elle soit fiancée, ou même mariée, ou si, étant divorcée, elle est renvoyée chez ses parents;

Par la femme du fils, pour le père et la mère de son mari;

Par un fils et sa femme, pour celle qui a succédé à la première femme de son père; pour la femme de son père, ayant remplacé sa mère, et pour la femme de son père, qui l'a nourri;

Par le fils d'une femme inférieure et par sa femme, pour sa mère naturelle, et pour la première femme de son père;

Par un fils adoptif et sa femme, pour les père et mère qui l'ont adopté;

Par un petit-fils et sa femme, pour ses grands-parents paternels;

Par une femme, principale ou inférieure, pour son mari.

Dans l'humble demeure du paysan, comme dans la maison somptueuse du banquier, dans le misérable logis du coolie comme dans l'imposant yamen du mandarin, l'ancêtre est présent au foyer domestique, dans un cadre qui varie suivant la fortune, mais entouré partout de la même vénération. Les ancêtres sont représentés soit par une simple tablette, *chen tchou* ou *chen p'ai*, d'environ quinze